

Les modalités de rentrée ont été organisées en fonction des directives sanitaires en vigueur à la date du 29 août. La situation évoluant presque journalièrement, je ne manquerai pas de revenir vers vous si des changements devaient s'imposer.

HORAIRES D'ENSEIGNEMENT :

	MATIN	APRES MIDI
Lundi	8 h 30 à 11 h 30	13 h 30 à 16 h 30
Mardi	8 h 30 à 11 h 30	13 h 30 à 16 h 30
jeudi	8 h 30 à 11 h 30	13 h 30 à 16 h 30
Vendredi	8 h 30 à 11 h 30	13 h 30 à 16 h 30

1- Accueil et remise des élèves aux familles :

Les enfants sont remis par les parents ou les personnes qui les accompagnent aux enseignants dans les classes.

Le matin : les enfants sont accueillis dans les classes de 8 h 20 à 8 h 30.

L'après-midi : les enfants sont accueillis au portail de 13 h 20 à 13 h 30.

Les enfants sont remis à la fin de chaque demi-journée à leurs parents ou à toute personne nommément désignée par eux par écrit sur la fiche de renseignements, et présentée par eux à l'enseignant en charge de la classe.

Tout enfant non repris à 11 h 30 et à 16 h 30 pour le soir, sera conduit soit au restaurant scolaire, soit à l'accueil post scolaire.

La municipalité est gestionnaire de la restauration et de l'accueil pré et post scolaire, elle fixe les conditions d'admission et de fréquentation des élèves, ce service n'est pas gratuit.

Obligation scolaire : L'instruction est obligatoire pour les enfants à compter de la rentrée scolaire de l'année civile où l'enfant atteint l'âge de trois ans. L'assiduité scolaire assure la régularité des apprentissages. Une demande d'aménagement du temps de présence à l'école maternelle pour les enfants scolarisés en Petite Section porte uniquement sur les heures de classe de l'après-midi. Les modalités proposées prennent en compte le fonctionnement général de l'école, les entrées et sorties des classes et son règlement intérieur.

2 – Absences :

Toute absence d'un élève doit être immédiatement signalée et justifiée, ne pas téléphoner pendant les horaires de classe car cela perturbe les cours, prévenir de préférence par courriel *en précisant le nom de l'enfant et sa classe.*

En cas de maladie contagieuse, il est nécessaire de prévenir l'école dès le premier jour.

3 – Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) :

Des activités pédagogiques avec une enseignante sont mises en place à l'école de 11h30 à 12h. Une autorisation valable pour toute l'année scolaire vous sera demandée très prochainement.

4 – Assurances scolaires :

L'assurance scolaire est **obligatoire** pour les activités dépassant l'horaire scolaire (pique nique, sorties à la journée), **une assurance risques individuels et responsabilité civile** est vivement recommandée.

5 – Hygiène et santé :

- Les parents vérifieront régulièrement si leurs enfants sont porteurs de poux ou de lentes.
- L'école n'est pas autorisée à donner des médicaments sauf dans le cadre d'un **PAI** (Projet d'Accueil Individualisé). **Un protocole doit alors être établi pour autoriser l'école à donner des médicaments.**
- Les parents ne doivent pas mettre de médicaments dans le sac à dos des enfants, même s'ils sont destinés aux nourrices ou aux grands-parents.

6 – Relations parents/enseignants :

Les parents sont invités à signaler tout problème de santé ou familial dont les enseignants pourraient tenir compte ainsi que tout changement de coordonnées ou de personnes autorisées à reprendre les enfants : pour se connaître, ces personnes devront présenter une pièce d'identité lors de leur première venue à l'école.

Les parents peuvent rencontrer les enseignants sur rendez-vous afin de les laisser disponibles pour l'accueil et le départ des enfants.

7 – Les vêtements des enfants :

Il est nécessaire de marquer chaque vêtement, et chaque sac à dos.

Des confusions, de malheureux échanges de vêtements seront ainsi évités.

Pour les petits, il vaut mieux prévoir des moufles. Pour les moyens et les grands, les gants sont acceptés si les enfants savent les enfiler seuls.

Pour des raisons de sécurité, **les écharpes sont interdites**. Merci de privilégier les cagoules ou tubes.

8 – Le cahier de liaison:

L'équipe enseignante demande aux parents de *signer chaque mot* et de rendre les cahiers rapidement.

Des informations par voie électronique pourront être envoyées sur les adresses mail renseignées par les parents. Merci d'informer l'école de tout changement de coordonnées.

9 – Education physique et sportive :

Les enfants en font tous les jours. Par conséquent ils ne doivent pas porter de vêtements entravant leurs mouvements. Selon les demandes de l'équipe enseignante, les parents veilleront à ce que les enfants aient une tenue appropriée au sport.

10 – Sécurité :

Par mesure de sécurité, il est demandé aux familles de ne pas s'attarder devant les portes d'accès ou au portail.

L'accueil à l'entrée de l'école est assuré par un adulte.

Un contrôle visuel des sacs peut être effectué.

L'identité des personnes étrangères à l'établissement est vérifiée ;

Durant l'année scolaire, trois exercices de sécurité sont réalisés.

Il est demandé à chacun de signaler tout comportement ou objet suspect.

11 – La coopérative scolaire

Chaque année, grâce à vos dons, la coopérative de l'école peut organiser des sorties, des spectacles et acheter du matériel éducatif pour vos enfants. Une carte de coopérateur vous sera proposée. *Le montant n'est pas imposé, votre participation n'est pas obligatoire. Du fait du contexte inédit que nous vivons tous, l'appel à dons est reporté à une date ultérieure.*

12 – La bibliothèque :

Un prêt de livres est organisé dans la classe de votre enfant.

13 – Réunion d'information :

Afin de vous permettre de mieux connaître notre école et de rencontrer les enseignants, nous vous convierons à une réunion d'information dans le courant du mois de septembre.

Toute l'équipe éducative souhaite une bonne rentrée à votre (vos) enfant(s).

La Directrice,
Anne BEAUCHET.